



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforcement de la chaîne agroalimentaire face à la crise du covid-19

Question écrite n° 29530

Texte de la question

Mme Géraldine Bannier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'industrie agroalimentaire, depuis les producteurs jusqu'aux hôtes de caisse, qui tient bon face la crise du covid-19. Les agriculteurs ont eu des difficultés à trouver de la main-d'œuvre, notamment du fait de la fermeture des frontières. On a pu se rappeler, au vu des reportages sur le sujet, combien le travail de cueillette est dur, exigeant et pas à la portée de tout un chacun, malgré la meilleure volonté du monde parfois. C'est grâce à un travail de longue haleine et une expérience au long cours que les producteurs ont poursuivi leur activité, bon an mal an, malgré des prix toujours bas, dans un certain nombre de secteurs, viande notamment. Les ouvriers de l'agroalimentaire, dont on a assez peu parlé, ont travaillé d'arrache-pied, souvent en heures supplémentaires car il y avait de fortes demandes, le panier des ménages ayant augmenté, par l'effet de la constitution de stocks ou la baisse des importations, peut-être également. La GMS a joué le jeu du 100 % origine France et on a vu des étals de magasin qui jouaient le jeu d'un mode de consommation devenu incontournable du fait de la crise mais aussi souhaité par un nombre grandissant de Français. Le circuit-court a le vent en poupe et c'est tant mieux car il rejoint l'enjeu écologique. Elle lui demande ce qui va être fait pour consolider encore l'outil agroalimentaire français et lui assurer une pérennité d'un bout à l'autre de la chaîne, alors que l'on sait qu'à la base, dans nombre de secteurs, les producteurs sont à la peine.

Texte de la réponse

Le secteur agroalimentaire français a fait preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation remarquables tout au long de la crise du covid-19. L'ensemble des acteurs, dirigeants d'entreprises, salariés, organisations professionnelles, et services publics, se sont mobilisés pour que la production et la distribution des produits alimentaires ne s'arrêtent pas malgré des conditions de travail souvent difficiles. Un des facteurs essentiels de cette réussite a été l'efficacité de la coordination entre les maillons : production agricole, transformation agroalimentaire, distribution. Deux éléments ont en particulier été cruciaux : le maintien d'effectifs suffisants dans les entreprises de l'ensemble de la chaîne et le fonctionnement de la logistique. Sur le premier point, le Gouvernement a, dès le début du confinement, pris des mesures pour faciliter le recrutement comme saisonniers de salariés en chômage partiel, et valider des protocoles précis de mise en oeuvre des mesures de protection dans les entreprises. Il a également veillé à une coordination entre les opérateurs de la logistique et leurs clients. Les entreprises agroalimentaires ont bénéficié de l'ensemble des mesures transversales de soutien à l'économie (chômage partiel, exonérations de charges prêt garanti par l'État, fonds de solidarité...) ; les filières agricoles les plus impactées par la crise vont bénéficier de mesures spécifiques. Le rôle de la grande distribution a été également essentiel dans la mise en avant des produits français, ce qui a permis d'absorber une grande partie des productions privées de leurs débouchés habituels en restauration hors domicile. Il convient à présent de tirer les leçons de cette crise pour assurer la résilience du secteur agroalimentaire face aux crises futures. C'est pourquoi le ministre chargé de l'agriculture a souhaité l'organisation d'une conférence européenne sur la souveraineté alimentaire à l'automne prochain. Cette réflexion s'articulera avec le pacte productif, annoncé par le Président de la République, qui vise à inscrire résolument la France sur une trajectoire de plein-emploi, et qui

comportera un volet consacré à l'alimentation.

Données clés

Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29530

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3426

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4730